

Dispositions Financières

→ Les Dispositions financières sont disponibles sur le site du District, rubrique « Documents » puis « Règlements » et « Dispositions financières ».

Toutefois, vous trouverez en page 153 un extrait de quelques pénalités financières les plus courantes.

REPARTITION DES RECETTES DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

Les recettes des matchs de championnat sont au bénéfice du Club organisateur, sous réserve des obligations financières : paiement des frais d'arbitrage, redevance forfaitaire.

FRAIS DE DEPLACEMENT DES ÉQUIPES

Lors du match aller, le Club visiteur ne percevra aucune indemnité de déplacement.

Si au match retour, le Club devant se déplacer est déclaré forfait, il paiera à son adversaire les frais de déplacement du match aller.

L'équipe déclarée forfait supportera également les frais éventuels d'arbitrage.

Le Club, ayant eu à subir un forfait, devra demander le remboursement de ces frais suivant les modalités prévues dans les règlements de la Ligue BFC.

ARBITRES OFFICIELS – JUGES DE TOUCHE-DELEGUES

Frais de déplacement

■ Déplacement jusqu'à 40 km (aller-retour)	16,00 €
■ Déplacement supérieur à 40 km (aller et retour)	0,401 € / km
■ Audition des arbitres ou officiels devant commission Départementale.....	0,401 € / km

Indemnité d'équipement

	Arbitre	Assistant
■ Match R1	45 €	30 €
■ Match R2	42 €	30 €
■ Match R3	38 €	29 €
■ Match Seniors District	29 €	24 €
■ Match U19, U17, U15 Ligue	24 €	24 €
■ Match Féminines	24 €	24 €
■ Match U19, U17, U15 District	24 €	24 €
■ Indemnité 2 ^{ème} match	10 €	

Cas particuliers :

■ Deux matchs dans la même ville, un le matin, le second l'après-midi.

- indemnité normale de déplacement au titre du match principal.

- indemnité forfaitaire au titre de participation au déjeuner pour le 2^{ème} match

(pas de déplacement en sus).

■ Terrain impraticable et forfait.

- déplacement normal (pas d'indemnité d'équipement).

■ Arbitre assistant ayant arbitré le lever de rideau (ou le matin).

- ses frais de déplacement sont imputés au premier match, donc ne compter pour le match principal uniquement l'indemnité d'équipement (+ indemnité forfaitaire si match le matin).

- Dirigeant ou arbitre remplaçant un arbitre qui ne s'est pas déplacé :
 - Possibilité de prendre l'indemnité d'équipement.

FRAIS D'ARBITRAGE

Les frais d'arbitrage et des délégués de toutes les phases, Coupes (sauf finales) et championnats District, séniors et jeunes seront réglés aux arbitres directement par le service financier du District.

Les sommes engagées seront ajoutées sur le relevé des clubs.

Arbitre officiel en R3

Les arbitres percevront les frais par virement dans le mois suivant l'arbitrage. Les frais de déplacements des arbitres sont calculés sur la base du kilométrage aller et retour par la route (voir Via Michelin itinéraire conseillé). Afin de permettre une répartition équilibrée des charges résultant des frais de transport, les frais d'arbitrage seront mis en péréquation pour la Régionale 3.

Arbitre officiel en Départemental 1 et Départemental 2

Afin de permettre une répartition équilibrée des charges résultant des frais de transport, les frais d'arbitrage seront mis en péréquation pour la Départemental 1 et la Départemental 2.

Arbitre non officiel

En cas d'absence du ou des arbitres officiels désignés, le ou les arbitres bénévoles qui dirigeront le match ou jugeront une touche, pourront recevoir l'indemnité d'équipement qui est prévue au barème d'arbitrage, à l'exclusion de toutes autres indemnités de frais de transport et indemnité spéciale qui ne sont dues qu'aux arbitres officiels.

Ils seront tenus d'établir et de signer la feuille de frais habituelle.

Le Club qui ne se conformera pas à ces prescriptions sera soumis aux mêmes sanctions que s'il avait refusé le paiement des frais et indemnités aux arbitres officiels désignés.

FRAIS DE DEPLACEMENTS « CONVOCATION DISTRICT »

Les remboursements de frais occasionnés par le déplacement devant une commission du District, suite à une convocation, se feront sur demande des intéressés.

Cette demande devra être effectuée dans un délai maximum de 1 mois à compter du jour de la convocation.

RELEVES DE COMPTE

Les relevés de compte (fin octobre, fin janvier, fin avril et début juillet) sont payables dans les 30 jours de réception. En cas de non-respect des dates de règlement, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :

- 10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi courriel au club)
- 20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courrier/courriel avec AR au club)
- Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courrier/courriel recommandé, saisie du dossier par le bureau ou le Comité de Direction qui pourra prononcer des sanctions sportives (retrait(s) de point(s), exclusion des compétitions).

EXTRAIT DES PENALITÉS FINANCIÈRES LES PLUS COURANTES**(Dispositions financières en intégralité sur le site du District – CD du 30/08/2021 – Saison 2021/2022)**

Frais de déplacements		
A.01	Remboursement frais km : déplacement membres CD, commissions, salariés et officiels	0.401€/km
A.02	Cas particuliers : indemnité de déplacement pour les arbitres, délégués et observateurs entre 1 et 40 kms aller/retour (dans le cadre d'une compétition)	16.00€
A.03	Frais de déplacement d'une équipe à 11 (prix du km aller)	2.00€
A.04	Frais de déplacement d'une équipe à 8 (prix du km aller)	1.50€

Indemnités de match – Arbitre central		
A.05	Match R1	45.00€
A.06	Match R2	42.00€
A.07	Match R3	38.00€
A.08	Match séniors District	29.00€
A.09	Match féminines	24.00€
A.10	Match U18, U19, Coupe Gambardella	24.00€
A.11	Match U14 à U17	24.00€

Indemnités de match – Arbitre assistant		
A.12	Match R1	30.00€
A.13	Match R2	30.00€
A.14	Match R3	29.00€
A.15	Match séniors District	24.00€
A.16	Match féminines	24.00€
A.17	Match U18, U19, Coupe Gambardella	24.00€
A.18	Match U14 à U17	24.00€

Cotisations		
B.01	Club évoluant en D1 et D2	70.00€
B.02	Club évoluant en D3 et D4	65.00€
B.03	Club n'engageant que des équipes de jeunes	70.00€
B.04	Cotisation membre individuel	20.00€

Droit d'engagement championnats/Critériums (par éq. engagée)		
B.05	D1	100.00€
B.06	D2	100.00€
B.07	D3	90.00€
B.08	D4	90.00€
B.09	Vétérans	50.00€
B.10	Foot à 8	50.00€
B.11	Féminines	25.00€
B.12	Jeunes (sauf U7/U9/U11)	16.00€

Engagement tardif		
B.13	Séniors	84.00€
B.14	U18/U15/U13 et Féminines	25.00€

Retrait d'engagement		
B.15	Séniors	84.00€
B.16	U18/U15/U13 et Féminines	25.00€

Journée des jeunes		
B.17	Clubs Ligue	70.00€
B.18	Clubs District	25.00€

Droit d'engagements Coupes		
B.19	Coupe du Conseil Départemental	40.00€
B.20	Coupe du District/SportComm	40.00€
B.21	Coupe de l'Amitié	40.00€
B.22	Coupe Féminines	20.00€
B.23	Coupe Vétérans	20.00€
B.24	Coupe Jeunes	Gratuit

Droit sur licences		
C.01	Foot féminin, masculin, séniors et jeunes	6.50€/licence

Tournois		
D.05	Tournoi déclaré séniors	26.00€
D.06	Tournoi déclaré jeunes	Gratuit
D.07	Tournoi non déclaré	51.00€

Réservés, réclamations, appels		
D.08	Réserve, réclamation	20.00€
D.09	Frais de procédure (appel)	84.00€
D.10	Frais de mise en instruction	40.00€

Amendes licenciés		
E.01	1 ^{ère} avertissement	13.00€
E.02	2 ^{ème} avertissement	23.00€
E.03	3 ^{ème} avertissement	35.00€
E.04	1 ^{ère} exclusion	35.00€
E.05	2 ^{ème} exclusion	60.00€
E.06	3 ^{ème} exclusion	100.00€

Amendes pour absence à une convocation		
E.10	Assemblée générale : club absent	85.00€
E.11	Assemblée générale : club représenté	42.50€
E.12	Audition ou convocation devant une commission du District : absence non justifiée	38.00€
E.13	Plateau U7/U9/U11 : absence non justifiée (si aucune information reçue par mail, copie club et District, SMS coach organisateur du plateau avant samedi midi)	30.00€
E.14	Journée de rentrée des éducateurs par catégorie non représentée (un dirigeant ne couvre pas l'éducateur en charge d'équipe et une personne ne peut représenter qu'une seule catégorie)	30.00€
E.15	Organisation inscrite au calendrier jeunes de rentrée mise en place par la Commission Sportive	100.00€

Feuille de match		
	° Informatisée – FMI	
E.17	Absence de code	46.00€
E.18	Absence de tablette	46.00€
E.19	Absence de transmission	30.00€
E.20	Non-envoi rapport constat d'échec FMI	30.00€
E.21	Non-envoi feuille de match papier (en cas d'échec FMI)	12.00€
E.22	Remplie (match ne s'étant pas joué)	340.00€
E.23	Transmission tardive	20.00€
	° Papier	
E.24	Feuille de plateau (non-reçue le mercredi midi suivant le plateau ou vendredi pour un plateau organisé le mercredi)	10.00€

Amendes diverses		
E.25	Club portant une accusation non justifiée	100.00€
E.26	Non-envoi d'un rapport, d'un document après demande	38.00€
E.27	Non-respect procédure déclaration terrain impraticable	50.00€
E.28	Match déplacé sans l'accord du District	30.00€
E.29	Demande de modifications de match hors-délais	10.00€
E.30	Equipe abandonnant le terrain avant la fin du match	170.00€
E.31	Equipe jouant un match amical ou un tournoi à la place d'un match officiel sur leur terrain déclaré impraticable	200.00€
E.32	Inscription sur la FMI d'un éducateur non-présent sur le banc de touche	100.00€
E.33	Non-respect de la numérotation des maillots (règlement annuaire DNF page 128) : montant par match	200.00€

Forfait déclaré championnats (montant par forfait)		
F.01	Séniors	40.00€
F.02	Pendant les 3 dernières journées (séniors)	90.00€
F.03	U18/U15/U13 et Féminines	40.00€

Forfait Coupe (montant par forfait)		
F.04	° Coupe du Conseil Départemental	
F.05	Phase de brassage	40.00€
F.06	1/4 de finales	250.00€
F.07	1/2 finales	420.00€
F.08	Finale	950.00€
° Coupe du District/SportComm et Coupe de l'Amitié		
F.09	Jusqu'aux 1/8èmes de finales	40.00€
F.10	1/4 de finales	45.00€
F.11	1/2 finales	100.00€
F.12	Finale	200.00€
° Coupe Féminines		
F.13	Jusqu'aux 1/2 finales	40.00€
F.14	Finale	60.00€
° Coupes Jeunes		
F.15	Jusqu'aux 1/2 finales	25.00€
F.16	Finale	150.00€

Forfait non-déclaré championnats (montant par forfait)		
F.17	Séniors	85.00€
F.18	Pendant les 3 dernières journées (séniors)	120.00€
F.19	U18/U15/U13 et Féminines (considéré non déclaré si pas d'informations reçues par mail, copie club et DNF, SMS coach adverse 1h30 avant l'heure fixée pour la rencontre)	70.00€

Forfait général		
F.20	Séniors (avant le 31 décembre)	120.00€
F.21	Séniors (après le 1 ^{er} janvier)	150.00€
F.22	Séniors pendant les 3 dernières journées	170.00€
F.23	U18, U15 et Féminines	50.00€
F.24	U13	40.00€